

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 6 mars 2018  
CO 021 DE

Page 1/3

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président) Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Yves DÉCOTÉ et Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, André VIONNET, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, Martine PINGAT CHANEY, René MOLIN, Christine CHATEAU, Cyril ACCARD GUILLOIS, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Daniel DURET, Patrice VILLALONGA, Denis BRENAUX, Florent GAILLARD, Jean-Louis DUFOUR, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, François BOUVERET, Bernard BRUNEL, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Jean-Luc BROCARD, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY, Raphaël GAGNEUR Bernard DODANE, Marie-Ange CAPRON, Sylvain BENETRUY, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Christelle MORBOIS, Jean-Jacques DE VETTOR, Catherine CATHENOZ, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES, Jacques GUILLOT, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, Marie-Thérèse BROCARD, Christian PROST, Odile SIMON, Clément FORET, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Jean BOYER, Marie-Odile FOYET.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Gilles BEDER à Michel FRANCONY, Philippe BRUNIAUX à Martine PINGAT CHANEY, Denis MOREL à Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY à Michel FEVRE, Valérie PAQUIEZ à Pierre GUINCHARD, Alain MURCIER à Christian JAQUIER, Frédéric LAMBERT à Florent GAILLARD, Hubert MOTTET à Jean-François GAILLARD, Marie-Madeleine SOUDAGNE à Dominique BONNET, René BERNARD à Jacques FAIVRE, Yann PINGUAND à Christian PROST, Adrien LAVIER à Marie-Thérèse BROCARD, Claudine ROUEFF à Patrice VILLALONGA, soit 13 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Roland BERTHELIER à Daniel DURET, Bernard ONCLE à Marie Odile FOYET, soit 2 voix délibératives à des Suppléants.

Assistait à titre consultatif : Pascal BONVALOT, Josiane SCARABOTTO.

Etaient Excusés : Martine VUILLEMIN (Vice-Présidente), Colette BEAUD, Antoine MARCELIN, Serge DAYET, Jean-Baptiste MERILLOT, Philippe RIOU, Anne CHARLET, Laurent MENETRIER.

Etaient absents : Rémy VIENNET, Guy DAVID, André PROST, Gérard BOUDIER, Roger GROS, Nelly BUYS, André JOURD'HUI, Bernard LAUBIER, Gérard MATHIEU, Michel BONTEMPS, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Secrétaire de séance : Monsieur Robert MOUGET

Convocation faite le : 26 février 2018

**Objet : Etude mobilité PCAET.**

Le Plan Climat Energie Territorial (PCET) a été engagé par l'ex Pays du Revermont en démarche volontaire en 2012. Celui-ci est repris et sera modifié en Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) par la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura en 2018-2019.

Le diagnostic du PCET a mis en évidence les facteurs suivants :

- Le transport routier est responsable pour 41% des émissions de gaz à effet de serre.
- Le transport routier contribue pour 40% des consommations d'énergies primaires du territoire.

Le diagnostic met l'accent sur la mobilité comme une problématique importante du territoire. La mobilité n'a pas seulement un impact environnemental pour le territoire, mais aussi social avec les problématiques d'accès à l'emploi et d'accès au service pour les personnes ne pouvant utiliser une voiture individuelle.

**Etude mobilité en lien avec la stratégie LEADER et le PLUI**

Afin de réfléchir à la problématique de la mobilité sur le territoire d'Arbois Poligny Salins - Cœur du Jura, la réalisation d'une étude mobilité est envisagée.

Affiché le 15 mars 2018

Dépôt sur le site internet de la CCAPSCJ le 15 mars 2018

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice :	94
Présents :	65
Votants :	78

-----  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 6 mars 2018**  
**CO 021 DE (SUITE)**

Page 2/3

**Objet : Etude mobilité PCAET.**

Celle-ci s'inscrit pleinement dans la stratégie LEADER (fiche action 7 « répondre aux défis énergétiques et climatiques ») et servira à opérer des choix pour le financement d'actions par LEADER en termes d'accès aux services de la population (fiche action 6) et d'accès à l'emploi (fiche action 3), mais aussi à proposer de nouveaux modes de déplacements dans le cadre du PCAET et des outils de sensibilisation par habitants.

La mobilité fait également partie des sujets à traiter dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). Le diagnostic et les actions qui découleront de cette étude mobilité seront intégrés dans le PLUI.

**Enjeux d'une étude mobilité**

L'étude mobilité est un document transversal reliant plusieurs thématiques du territoire. Son but est de faire un état des lieux de l'existant et de proposer des solutions, telles que les suivantes :

- Favoriser l'accès aux services ;
- Faciliter l'accès à l'emploi sur le territoire ;
- Contribuer à réduire les déplacements et donc les coûts pour les ménages ;
- Favoriser les modes de déplacement doux et l'intermodalité ;
- Développer les modes de déplacement moins émissifs.

**Déroulement de l'étude**

L'étude mobilité se déroulera en trois phases :

- Diagnostic du territoire : état des lieux des dynamiques territoriales liées à la mobilité, analyse poussée des flux et des besoins de déplacements ;
- Définition des enjeux et de la politique mobilité à mener ;
- Elaboration d'un plan d'actions.

L'agent en charge de la mission Plan Climat Air Energie Territorial sera référent de la mission et fera, à ce titre, régulièrement le point avec le prestataire.

La gouvernance de l'étude se fera principalement par le biais d'un comité de pilotage composé des élus référents de la Communauté de Communes, du président du conseil de développement et du président du comité de programmation LEADER.

Le comité de pilotage se réunira avant le commencement de l'action puis entre chaque phase jusqu'au comité final de rendu de l'étude. Son rôle sera de suivre l'avancée de l'étude et de valider le rendu de chaque étape et les orientations.

**Plan de financement**

<b>Actions</b>	<b>Coût</b>
Etude mobilité	35 000€
Salaire chargée de mission	3 600 €
<b>Total</b>	<b>38 600€</b>
Dépenses éligibles LEADER	35 000€
Subventions LEADER (sous réserve d'acceptation)	28 000€
<b>Reste à charge Communauté de Communes</b>	<b>10 600€</b>

-----  
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 6 mars 2018  
**CO 021 DE (SUITE)**

Page 3/3

**Objet : Etude mobilité PCAET.**

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré,  
Par 77 voix pour et 1 abstention,

DECIDE :

- 1 / D'approuver le projet d'étude mobilité PAECT ;
- 2 / D'approuver le plan de financement et la demande de subvention LEADER ;
- 3 / De dire que les crédits seront inscrits au Budget primitif 2018 ;
- 4 / D'autoriser le Président à prendre toutes dispositions pour lancer l'étude mobilité.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Pour le Président empêché,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président,  
**Jean-François GAILLARD**

Le Président  
**Michel FRANCONY**

